

REALITES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 29 JUIN 2023

Saint-Herblain, le 11 juillet 2023, 17h45 - L'Assemblée générale mixte des actionnaires de REALITES s'est réunie au siège social le 29 juin 2023, sous la présidence de Monsieur Yoann Choin-Joubert, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur général. Les 21 résolutions présentées par le Conseil d'administration ont chacune été approuvées à plus de 99,70 % des votes.

Détail des résultats des votes - Résolutions ordinaires

N°	Résolution	Résultat	Votes pour	Votes contre
1	<i>Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à donner au Directeur général, aux Directeurs Généraux Délégués et aux Administrateurs</i>			
		Adoptée	100 %	0 %
2	<i>Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022</i>			
		Adoptée	100 %	0 %
3	<i>Affectation du résultat</i>			
		Adoptée	99,99 %	0,01 %
4	<i>Approbation des conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce</i>			
		Adoptée	100 %	0 %
5	<i>Renouvellement du mandat d'un co-commissaire aux comptes</i>			
		Adoptée	100 %	0 %
6	<i>Nomination d'un nouvel administrateur</i>			
		Adoptée	100 %	0 %
7	<i>Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs</i>			
		Adoptée	100 %	0 %
8	<i>Fixation de la rémunération annuelle liée à l'activité des administrateurs</i>			
		Adoptée	100 %	0 %
9	<i>Fixation de la somme globale annuelle à allouer aux membres du comité de mission en rémunération de leurs fonctions</i>			
		Adoptée	100 %	0 %
19	<i>Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat, de la conservation et du transfert par la Société de ses propres actions conformément aux articles L 22-10-62 et suivants - anciens articles L.225 209 et suivants - du Code de commerce</i>			
		Adoptée	> 99,99 %	< 0,01 %

REALITES

Détail des résultats des votes - Résolutions extraordinaires

N°	Résolution	Résultat	Votes pour	Votes contre
10	<i>Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé)</i>	Adoptée	99,70 %	0,30 %
11	<i>Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires</i>	Adoptée	99,70 %	0,30 %
12	<i>Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires</i>	Adoptée	> 99,99 %	< 0,01 %
13	<i>Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par offre au public</i>	Adoptée	99,70 %	0,30 %
14	<i>Délégation de compétence à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société ou de sociétés liées</i>	Adoptée	> 99,99 %	< 0,01 %
15	<i>Limitation globale des autorisations</i>	Adoptée	99,90 %	0,10 %
16	<i>Délégation de compétence pour procéder dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, à une augmentation du capital social dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail</i>	Adoptée	99,90 %	0,10 %
17	<i>Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices, primes</i>	Adoptée	> 99,99 %	< 0,01 %
18	<i>Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires selon le cas</i>	Adoptée	99,81 %	0,19 %
20	<i>Autorisation pour le Conseil d'administration de réduire le capital social de la Société par annulation des actions détenues en propre par la Société</i>	Adoptée	100 %	0 %
21	<i>Pouvoirs pour les formalités</i>	Adoptée	100 %	0 %

REALITES

L'attribution d'actions gratuites annoncée dans le communiqué du 25 mai dernier, initialement prévue avant l'été, sera finalement réalisée avant le 30 septembre 2023.

Le Groupe REALITES remercie ses actionnaires pour leur fidélité.

À propos de REALITES

Fondé en 2003 par Yoann CHOIN-JOUBERT, son PDG, REALITES est un développeur territorial qui construit avec et pour les villes et les métropoles de nouvelles solutions porteuses de sens, créatrices de valeurs, d'attractivité et de développement économique. Grâce à son double positionnement en Maîtrise d'ouvrage (construction de logements, habitats gérés, commerces, bureaux, locaux d'activités...) et en Maîtrise d'usage (services en hospitalité, santé, entertainment), REALITES crée des projets qui anticipent les besoins des villes et des quartiers.

Le Groupe est également engagé dans une profonde mutation des process de construction avec Mayers, sa filiale spécialisée dans la construction bas carbone et notamment le hors site, qui rassemble les expertises techniques et industrielles du Groupe afin de concevoir des projets répondant aux enjeux de la construction d'avenir.

Premier maître d'ouvrage entreprise à mission en France, REALITES confirme officiellement son engagement de concilier but lucratif & intérêt collectif, avec l'appui d'un Comité de mission composé d'experts reconnus.

Fort de plus de 1 100 collaborateurs et d'une ambitieuse stratégie de développement en France et à l'international (Maroc, Sénégal, Portugal), REALITES affiche en 2022 une hausse de 27% de son chiffre d'affaires à 364 M€. Le Groupe a pour ambition de réaliser en 2025 un chiffre d'affaires de 800 M€ avec un taux de résultat opérationnel de 8%.

REALITES est coté sur Euronext Growth Paris depuis 2014 et son titre est éligible au PEA PME (code Isin : FRO011858190, Mnémo : ALREA). REALITES est éligible comme support de réinvestissement dans le cadre d'un report d'imposition tel que prévu par l'article 150-0 B ter du Code Général des Impôts.



Pour en savoir plus : realites.com

Contact presse économique et financière : CAPVALUE - Gilles Broquelet : +33 1 80 81 50 00 - info@capvalue.fr

Contact presse corporate et immobilier : AGENCE OXYGEN - Constance Lardier +33 7 88 34 60 41 / Mélanie Longuet +33 6 87 99 55 57 - realites@oxygen-rp.com

**Rejoignez Utiles en Actions,
le Club Actionnaires de REALITES**

